

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 042472

84456

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2638

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LAMRANI - MASSANE

Date de naissance :

08/08/1958

Adresse :

RUE AL FAJR

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

10/09/2021

Nom et prénom du malade :

LAMRANI Kel torm

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Anxiété

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/09/20	Actes	1	15000	DR HASSAN CHEHAB Médecin Général N° 69, Hay El Qods, Sidi Bemoussa Télé : 022.73.78.51

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
DR HASSAN CHEHAB Médecin Général N° 69, Hay El Qods, Sidi Bemoussa Télé : 022.73.78.51	10/09/20	488,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
<img alt="Dental arch diagram showing teeth numbered 1			

Docteur Hassan CHEFFI
Médecine Générale

الدكتور جسن الشفي
الطب العام

Diplômé en Echographie
de l'Université de Montpellier

دبلوم في التشخيص
العلمي بالصدى جامعة مونبلي

Casablanca, le 10/09/2021

PHARMACIE GHOUFRANE Kelourum

Dr. HRIOUA LANA
Rue 2 N° 116 Bloc (C)
Quartier Al Qods Sidi Bernoussi
Casablanca

P 50

22/09/2021

le mal

Order no

24/10 W

RN 14

Entro mal

95,00 ص

1 M

3 Bott

34,25

Rhinit

HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
Rue 23 N° 69, Hay El Qods en face
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi
Casablanca

زنقة 23 رقم 69 هي المقابلة لمسجد الفاطمة (سidi Bernoussi - الدار البيضاء)

زنقة 23 رقم 69 هي المقابلة لمسجد الفاطمة (سidi Bernoussi - الدار البيضاء)

Rue 23 N° 69 - Hay El Qods (en face Mosquée Fatima Zahra) - Sidi Bernoussi - Casablanca

الهاتف: 05 22 73 78 51

COOPER PHARMA
PPC: 95,00 DH

LOT 201762
EXP 06/12/2023
PPV 74.10 DH

✓ T- 488,70

LOT: 318
PER: JAN 2023
PPV: 126 DH 80

LOT: 312
PER: DEC 2022
PPV: 126 DH 80

Rhumix® 
Boîte de 10 sachets
P.P.V : 22,00 DH

6 118000 191032

Rhumix® 
Boîte de 10 sachets
P.P.V : 22,00 DH

6 118000 191032

Rhumix® 
Boîte de 10 sachets
P.P.V : 22,00 DH

6 118000 191032

PHARMACIE GHOUFRANE
Dr. HRIOUA LAILA
Rue 2 N° 116 Bloc (C)
Quartier Al Qods Sidi Bernoussi
Casablanca